

Rencontre de travail préparatoire sur l'accessibilité et la participation aux études supérieures

Commentaires du Conseil du patronat du Québec

Décembre 2012

Le Conseil du patronat du Québec

Le Conseil du patronat du Québec a pour mission de s'assurer que les entreprises disposent au Québec des meilleures conditions possibles – notamment en matière de capital humain – afin de prospérer de façon durable dans un contexte de concurrence mondiale. Point de convergence de la solidarité patronale, il constitue, par son leadership, une référence incontournable dans ses domaines d'intervention et exerce, de manière constructive, une influence considérable visant une société plus prospère au sein de laquelle l'entrepreneuriat, la productivité, la création de richesse et le développement durable sont les conditions nécessaires à l'accroissement du niveau de vie de l'ensemble de la population.

Conseil du patronat du Québec –
décembre 2012

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
4^e trimestre 2012

Rencontre de travail préparatoire sur l'accessibilité et la participation aux études supérieures

Commentaires du Conseil du patronat du Québec

Décembre 2012

Introduction

Le Conseil du patronat du Québec est heureux de faire part des préoccupations et des propositions des employeurs du Québec au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST), M. Pierre Duchesne, dans le cadre de la seconde rencontre de travail préparatoire sur l'accessibilité et la participation aux études supérieures, en vue du Sommet sur l'enseignement supérieur que tiendra le gouvernement du Québec en février 2013.

Le développement économique et social du Québec passe impérativement par la présence de collèges, d'universités et de diplômés de qualité dans les différents domaines d'études. À ce chapitre, la province est, somme toute, relativement choyée et peut compter sur un réseau universitaire et collégial constitué d'institutions d'enseignement supérieur de qualité dont l'apport à la prospérité de la province est indéniable.

À titre de seule confédération patronale du Québec, le Conseil se montre particulièrement sensible à la question de l'accessibilité et de la participation aux études supérieures dans la province. En effet, dans un contexte de vieillissement démographique et d'une pénurie croissante de main-d'œuvre adéquatement formée pour répondre aux besoins du marché du travail, les employeurs au Québec cherchent plus que jamais à avoir accès à un capital humain de qualité afin de maintenir leur productivité et leur compétitivité. Une formation accessible au regard de l'enseignement offert dans les universités et les cégeps et une participation active des étudiants à cette formation constituent donc des ingrédients essentiels pour relever ce défi, tant dans le secteur privé que dans le secteur public.

Les quelques commentaires suivants, qui sont le fruit de consultations auprès des membres du Conseil, de recherches et de prises de position antérieures de l'organisme, permettront de répondre aux pistes de réflexion proposées dans le cahier thématique et de mieux situer la position du Conseil par rapport à cet important enjeu que constituent l'accessibilité et la participation aux études supérieures au Québec.

1. Quels ajustements devraient être apportés au modèle québécois d'accessibilité et de participation aux études supérieures?

Le modèle actuel semble répondre de façon relativement adéquate, sans être parfaite, aux besoins des étudiants et de la société. Sur le plan géographique, l'implantation des cégeps et des universités (notamment le réseau de l'Université du Québec) dans les régions du

Québec a permis aux étudiants dans les régions moins centrales d'avoir accès à l'enseignement supérieur. Sur le plan financier, le régime d'aide financière aux études apporte un soutien financier apprécié aux étudiants qui en ont besoin, tout en limitant leur niveau d'endettement.

Nous avons eu trop tendance au Québec à ne relier l'accessibilité aux études supérieures qu'aux droits de scolarité. Or, comme le démontrent clairement un grand nombre d'études, le problème d'accessibilité à l'université se pose en grande partie bien avant que l'étudiant arrive aux portes de l'université. Il est intéressant d'ailleurs de constater que le document de consultation du MESRST, à certains égards, reconnaît cet état de fait et parle d'accessibilités organisationnelle, financière, géographique, socioéconomique et culturelle.

Comme le Conseil du patronat l'a noté dans le passé, et comme le fait également le document de consultation, des études ont estimé que les facteurs reliés au rendement scolaire, à l'influence des parents et à la qualité de l'école secondaire expliquent 84 % de l'écart de participation aux études universitaires entre les jeunes de familles à faible revenu et ceux de familles aisées. Même si l'éducation universitaire était gratuite, ces obstacles demeurerait.

Les impératifs financiers, dont les droits de scolarité universitaires, jouent donc un bien faible rôle. Parmi eux, la renonciation à un revenu de travail associé à la poursuite d'études universitaires joue un rôle beaucoup plus important que les droits de scolarité. Une partie non négligeable des dépenses des étudiants est en outre indépendante des droits de scolarité, ou même des frais de subsistance (voir sur le site www.cpq.qc.ca les résultats du sondage effectué par Léger Marketing pour le Conseil du patronat auprès de 500 étudiants universitaires québécois).

Une étude récente de l'OCDE¹ sur le Canada abonde dans le même sens et suggère que la meilleure façon d'améliorer l'accessibilité consiste à bonifier l'aide financière pour les personnes les plus désavantagées financièrement. Or, c'est dans cette voie que l'ancien gouvernement s'était engagé à la fin du printemps 2012 pour contrebalancer une hausse des droits de scolarité universitaires.

On y indique notamment qu'à mesure que la recherche sur l'accès aux études supérieures a progressé, il est devenu plus évident que des barrières comme la condition des parents (particulièrement leur niveau d'éducation) et la performance à l'école secondaire étaient parmi les prédicteurs les plus puissants de la participation à l'éducation tertiaire au Canada. Les auteurs de l'étude ajoutent que cela ne suffit toutefois pas à garantir une parfaite égalité des chances du point de vue des financements et, qu'en fait, les étudiants issus de milieux défavorisés sont probablement moins enclins à s'endetter et plus sensibles à l'évolution du coût de l'enseignement. Ces résultats impliquent que la recherche d'un accès équitable pourrait nécessiter des subventions additionnelles pour les étudiants de milieux désavantagés.

Pour renforcer le soutien financier aux étudiants, le modèle existant pourrait profiter d'un ajustement, notamment dans l'éventualité d'une hausse des droits de scolarité. En

¹ « Enseignement supérieur : développer les compétences au service de l'innovation et de la croissance à long terme », dans *Études économiques de l'OCDE : Canada 2012*, http://www.keepeek.com/Digital-Asset-Management/oecd/economics/etudes-economiques-de-l-ocde-canada-2012/enseignement-superieur-developper-les-competences-au-service-de-l-innovation-et-de-la-croissance-a-long-terme_eco_surveys-can-2012-5-fr

particulier, la question de la contribution parentale semble poser problème, certains parents n'étant pas enclins à participer financièrement à l'éducation de leurs enfants. Il serait non seulement important d'examiner davantage cette question, mais également d'analyser son véritable impact sur l'accessibilité.

Parmi les autres mesures qui pourraient être envisagées figure la mise en place d'un système de remboursement des prêts étudiants qui soit proportionnel aux revenus gagnés par les éventuels diplômés (RPR). Un tel système est en vigueur dans plusieurs pays (notamment au Royaume-Uni, en Australie et en Nouvelle-Zélande). Dans ce système, la procédure de remboursement des prêts des étudiants est fondée sur leur capacité financière à rembourser leurs dettes d'études. L'ex-étudiant dont le revenu est supérieur à un certain seuil doit rembourser une partie de son prêt, calculée à l'aide d'un taux de remboursement donné, appliqué sur la différence entre le revenu brut qu'il gagne et le seuil de revenu choisi. L'implantation d'un tel système devrait être réalisable sans grande difficulté avec l'expertise actuelle de la Direction de l'Aide financière aux études. Le régime actuel s'apparente d'ailleurs d'une certaine façon à un régime RPR.

Un dernier point relatif à la question de l'aide financière est de miser davantage sur l'attribution de bourses reliées à la performance par tous les intervenants, qu'ils soient le gouvernement, les universités ou différents fonds. Ce serait là une façon de surmonter les obstacles financiers qui peuvent exister, tout en encourageant la réussite et la poursuite de l'excellence.

Lorsque la formation offerte correspond aux aspirations et aux attentes des étudiants, et lorsque ces derniers ont confiance dans la valeur du diplôme qu'ils vont recevoir et dans les possibilités qu'il leur procure, leur participation aura sûrement tendance à augmenter.

Dans le même ordre d'idées, une façon d'améliorer l'accessibilité et la participation à des études supérieures serait de sensibiliser davantage les étudiants aux avantages de la poursuite de telles études et leur montrer les débouchés et les perspectives d'avenir qu'elles offrent. Une plus grande collaboration entre les entreprises et les établissements d'enseignement supérieur permettrait également à un plus grand nombre de jeunes de bénéficier d'un soutien financier de leurs employeurs présents ou futurs. Cela peut être particulièrement intéressant en ce qui touche des études de cycles supérieurs. Encourager le maillage entre les entreprises et les écoles peut inciter à une plus grande participation financière de la part des entreprises et une accessibilité accrue pour les étudiants les plus compétents.

Pourquoi ne pas imaginer, par ailleurs, un incitatif par lequel les employeurs, sur une base volontaire, pourraient contribuer au remboursement d'une partie des frais d'études des finissants qu'ils embauchent? Le Conseil du patronat est d'opinion qu'avec le besoin accru de travailleurs qualifiés, de plus en plus d'employeurs opteraient pour cette formule. C'est d'ailleurs ce qu'on constate chez certains employeurs en matière d'agréments dans certains ordres professionnels comme le droit, la comptabilité et l'actuariat, ou de secteurs comme la recherche universitaire avec des candidats doctorants.

Par ailleurs, une offre de formation qui est compatible avec la réalité des étudiants qui sont déjà sur le marché du travail sera accessible à un plus grand nombre d'étudiants.

Au niveau collégial en particulier, une telle offre serait rendue possible par une diversification des modes de formation et des lieux où elle peut être dispensée. À cet égard,

il est important que le réseau puisse développer une offre de formation à temps partiel, de cours hors programme, à la carte et de formation à distance, au niveau collégial technique, adaptée aux besoins des personnes en emploi et tenant compte de la reconnaissance de l'expérience et des compétences acquises en emploi. Cet ajustement de l'offre de formation aux besoins du marché du travail devrait se traduire également par une souplesse d'approche des divers services du réseau technique collégial aux entreprises. Un ajustement de la durée des cours de formation technique devrait se faire en fonction des compétences exigées par le marché du travail. Par exemple, une technique qui exige deux ans et deux mois pour correspondre aux besoins du marché du travail est actuellement prolongée obligatoirement à trois ans à cause de décisions administratives. Il serait aussi pertinent de modifier le règlement portant sur le régime des études collégiales de façon à diversifier la durée des formations (un an, deux ans, trois ans) et accorder ainsi au réseau la souplesse voulue pour répondre aux exigences réelles des étudiants et du marché du travail, et non pas à des impératifs arbitraires. Une autre proposition consiste à examiner la possibilité d'élaborer des programmes de formation professionnelle et technique par modules (comme les certificats au niveau universitaire qui offrent aussi la possibilité d'obtenir un baccalauréat par cumul de certificats).

Sont également souhaitables une meilleure cohérence dans l'offre de formation et une plus grande fluidité dans le cheminement et la transition entre les différents niveaux secondaire, collégial et universitaire, notamment le développement de programmes facilitant pour les étudiants les passerelles DEP-DEC-Université lorsque c'est possible.

Finalement, une façon d'améliorer davantage l'accessibilité de la formation au niveau collégial sur l'ensemble du territoire serait d'examiner ce qui doit être fait pour augmenter le recours à la formation à distance, au télé-enseignement, à l'apprentissage en ligne et aux classes virtuelles.

Nous reconnaissons qu'il existe des initiatives porteuses dans certains milieux qui s'inscrivent dans le sens de nos recommandations. Il serait indiqué d'en élargir la portée.

2. Le Québec devrait-il se fixer des objectifs précis en matière d'accessibilité, de participation et de persévérance (obtention du diplôme) pour les prochaines années?

Dans une économie tournée de plus en plus vers le savoir et l'innovation, il est clair qu'il sera important que le taux de scolarisation dans l'enseignement supérieur puisse continuer d'augmenter pour préserver notre qualité de vie et notre prospérité. Compte tenu, en plus, de l'évolution démographique à court et à long terme, cette scolarisation devrait permettre de maintenir l'offre d'une main-d'œuvre qualifiée pour que notre économie soit plus productive et plus compétitive. Il est surtout important, bien sûr, que cette scolarisation soit de qualité.

Par ailleurs, avant de parler d'objectifs précis, le Conseil du patronat estime que le principe de base est de s'assurer que les motifs financiers ne constituent d'aucune manière un obstacle à la poursuite d'études supérieures pour toutes les personnes ayant la compétence et la volonté d'étudier.

Il est difficile sûrement de parler d'objectifs précis ou chiffrés en matière d'accessibilité ou de participation. Nous pouvons nous fier toutefois à des références et à des approximations. Il est intéressant de noter que nous nous situons déjà dans la moyenne canadienne au regard du taux d'accessibilité des jeunes de 18 à 25 ans. Notre objectif pourrait être de se classer parmi les meilleurs pays au monde pour ce qui est du taux de participation. Un autre indicateur très utile est celui des besoins attendus du marché du travail.

Les perspectives à long terme (2011-2020) du marché du travail au Québec publiées par Emploi-Québec et basées sur les prévisions de croissance à long terme de l'économie québécoise ainsi que sur l'évolution démographique prévue, estiment que 1,4 million d'emplois seront à pourvoir d'ici 2020 au Québec. Le tiers des 316 000 emplois qui seront créés exigeront une formation professionnelle (secondaire) ou technique (collégiale). Les emplois exigeant une formation universitaire constitueront près de 40 % des nouveaux emplois. Ces chiffres peuvent donner une indication claire des besoins à venir. Des estimations existent également en ce qui a trait aux différents domaines d'études. Il est important d'ailleurs que les étudiants soient bien conscients de ces perspectives et des domaines où il y a une demande de main-d'œuvre plus considérable. Il faut faire attention également de ne pas tomber dans l'autre extrême, celui de la surqualification, et disposer d'un grand nombre de diplômés dans des domaines où il y a peu de demandes.

Au-delà de l'accessibilité et de la participation, la persévérance doit être au rendez-vous. Au niveau collégial, il faudrait trouver des façons de lutter contre le décrochage et aussi contre le prolongement indu de la durée des études avant l'obtention d'un diplôme, notamment chez les jeunes hommes. Il faudrait également trouver les moyens d'inciter les étudiants à obtenir un diplôme dans des délais acceptables au niveau universitaire. Une façon de faire serait, par exemple, d'accorder une remise d'une partie du prêt pour l'étudiant qui termine son programme dans les délais prescrits. Une autre façon serait de faire en sorte que l'étudiant qui dépasse les délais prescrits ait droit à une session additionnelle aux mêmes conditions financières que les sessions d'études précédentes, mais doive ensuite payer un montant plus élevé pour chacune des sessions supplémentaires suivies.

Il faudrait, en parallèle, que les universités disposent des ressources nécessaires d'accompagnement et d'encadrement pour permettre aux étudiants de mener à terme leurs projets d'études. L'aide financière devrait aussi permettre à l'étudiant de consacrer le temps nécessaire à ses études et éviter de consacrer un temps plus significatif au travail qui, au-delà d'un certain seuil, pourrait être nuisible à la poursuite d'études à temps plein. Évidemment, la question se pose différemment pour ceux qui font le choix délibéré d'une formation à temps partiel.

3. Quels sont les défis à relever, en matière d'accessibilité et de participation aux études supérieures, afin de permettre au Québec de s'ancrer durablement dans la société du savoir?

Comme il a été mentionné précédemment, plusieurs facteurs font qu'un jeune est plus ou moins susceptible de poursuivre des études supérieures, notamment les résultats scolaires à l'école secondaire, le niveau d'éducation des parents, leurs attentes concernant l'éducation de leur enfant et l'épargne accumulée pour les études de la part de l'étudiant ou de ses parents.

Ainsi, pour améliorer la participation aux études supérieures, il faudrait agir sur l'ensemble de ces facteurs. La lutte au décrochage scolaire, la valorisation de l'enseignement supérieur et la sensibilisation, la diffusion dans les écoles des avantages de cet enseignement constituent des initiatives dans ce sens. Plusieurs autres initiatives offrant une plus grande souplesse aux réseaux d'éducation, telles que discutées à la première section, sont également souhaitables.

Pour améliorer davantage l'accessibilité et la participation aux études supérieures, et pour que cette participation continue de contribuer au développement économique et social du Québec, il faudrait que la qualité continue d'être au rendez-vous. Pour améliorer la participation aux études supérieures, les étudiants doivent avoir confiance dans la valeur de la formation offerte, la valeur des professeurs et des chercheurs auxquels ils ont accès et celle de leur diplôme.

Conclusion

Bref, comme on peut le constater, l'accessibilité et la participation aux études supérieures au Québec constituent une préoccupation majeure pour les employeurs québécois. En effet, ces facteurs exercent une incidence directe sur la capacité des entreprises à maintenir leur compétitivité et leur croissance, tant à court qu'à long terme. C'est pourquoi il est impératif de s'assurer que l'enseignement supérieur offert au Québec demeure accessible au plus grand nombre, et qu'il valorise et encourage la participation et la persévérance chez les étudiants.

Le Conseil du patronat du Québec aura l'occasion de faire part prochainement de ses préoccupations et formuler des propositions au regard des autres thèmes qui seront abordés aux prochaines rencontres de travail préparatoires en vue du Sommet sur l'enseignement supérieur, notamment la gouvernance et le financement des universités ainsi que la contribution des établissements et de la recherche au développement de l'ensemble du Québec.